



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Autorités communales
Conseil général

AVIS CONSEIL GENERAL

Séance du 22.06.2022

Réuni en séance le 22 juin 2022, en présence de 48 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il approuve à l'unanimité les comptes 2021 de la Commune de Val de Bagnes.
2. Il approuve à l'unanimité la demande de crédit complémentaire de CHF 317'000 pour améliorer l'offre de transport public.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation et sur le site internet de la Commune de Val de Bagnes.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 24 août 2022.

Fait à Val de Bagnes, le 24 juin 2022

Le Conseil général